

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, vice-président.

Arrête

Pendant l'absence Monsieur Syamak AGHA BABAEI, vice-président, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 18 au 22 juillet 2022 inclus à Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente,
- du 1^{er} au 07 août 2022 inclus à Madame Marie-Dominique DREYSSE, vice-présidente,
- du 08 au 12 août 2022 inclus à Monsieur Christian BRASSAC, vice-président.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 7 JUL. 2022

Affiché à compter du : - 7 JUL. 2022

Notifié le : - 7 JUL. 2022

Certifié exécutoire le : - 7 JUL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Fabienne BAAS, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Fabienne BAAS, vice-présidente, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- 14 au 28 juillet 2022 inclus à Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente,
- 19 au 27 août 2022 inclus à Monsieur Alain JUND, vice-président.

Fait à Strasbourg, le - 8 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 8 JUIL. 2022

Affiché à compter du : - 8 JUIL. 2022

Notifié le : - 8 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : - 8 JUIL. 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

A R R E T E

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 janvier 2022 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Christian BRASSAC, vice-président.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Christian BRASSAC, vice-président, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 18 au 24 juillet 2022 inclus, à Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente,
- du 25 au 31 juillet 2022 inclus, à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, vice-président ,
- du 1^{er} au 7 août 2022 inclus, à Madame Marie-Dominique DREYSSE, vice-présidente.

Fait à Strasbourg, le - 6 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 6 JUIL. 2022
Affiché à compter du : - 6 JUIL. 2022
Notifié le : - 6 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : - 6 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2021 portant délégation partielle de fonction à Madame Suzanne Brolly, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Suzanne Brolly, vice-présidente, du 25 juillet au 29 juillet 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Syamak Agha Babaei, vice-président, pour les affaires relevant de son ressort :

Fait à Strasbourg, le - 7 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 7 JUIL. 2022
Affiché à compter du : - 7 JUIL. 2022
Notifié le : - 7 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : - 7 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- 09 au 15 août inclus à Madame Fabienne BAAS, vice-présidente,
- 16 au 24 août inclus à Madame Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole.

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : 30 JUIN 2022
Affiché à compter du : 30 JUIN 2022
Notifié le : 30 JUIN 2022
Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Cécile DELATTRE, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Cécile DELATTRE, vice-présidente, du 14 juillet 2022 au 7 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Madame Danielle DAMBACH vice-présidente pour les affaires relevant du ressort de Madame Cécile DELATTRE.

Fait à Strasbourg, le - 1 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 1 JUIL. 2022

Affiché à compter du : - 1 JUIL. 2022

Notifié le : - 1 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : - 1 JUIL. 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 19 janvier 2021 portant délégation partielle de fonction à Madame Marie-Dominique DREYSSE, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Marie-Dominique DREYSSE, vice-présidente, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 18 au 31 juillet 2022 inclus à Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente,
- du 15 au 21 août 2022 inclus à Monsieur Christian BRASSAC, vice-président.

Fait à Strasbourg, le - 1 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : 1 JUIL. 2022

Affiché à compter du : 1 JUIL. 2022

Notifié le : 1 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : 1 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Murielle FABRE, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Murielle FABRE, vice-présidente, du 15 juillet au 20 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Valentin RABOT, vice-président pour les affaires relevant du ressort de Madame Murielle FABRE.

Fait à Strasbourg, le - 8 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 8 JUIL. 2022
Affiché à compter du : - 8 JUIL. 2022
Notifié le : - 8 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : - 8 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Marc HOFFSESS, conseiller métropolitain délégué.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Marc HOFFSESS, conseiller métropolitain délégué, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 15 au 22 juillet 2022 inclus, à Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente,
- du 25 au 31 juillet, à Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente.

Fait à Strasbourg, le 14 JUIN 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : 14 JUIN 2022
Affiché à compter du : 14 JUIN 2022
Notifié le : 14 JUIN 2022
Certifié exécutoire le : 14 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2021 portant délégation partielle de fonction à Madame Nathalie JAMPOC BERTRAND, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Nathalie JAMPOC BERTRAND, vice-présidente, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- 25 juillet au 10 août 2022 inclus à Monsieur Valentin RABOT, vice-président,
- 22 au 28 août 2022 inclus à Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 7 JUL. 2022

Affiché à compter du : - 7 JUL. 2022

Notifié le : - 7 JUL. 2022

Certifié exécutoire le : - 7 JUL. 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 4 septembre 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Anne-Marie JEAN, Vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Anne-Marie JEAN, Vice-présidente, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 25 juillet au 07 août 2022 inclus à Madame Danielle DAMBACH, Vice-présidente,
- du 08 au 21 août 2022 inclus à Monsieur Christian BRASSAC, Vice-président.

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : 30 JUIN 2022
Affiché à compter du : 30 JUIN 2022
Notifié le : 30 JUIN 2022
Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Alain JUND, vice-président.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Alain JUND, vice-président, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 15 juillet au 7 août 2022 inclus à Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente,
- du 8 au 17 août 2022 inclus à Monsieur Christian BRASSAC, vice-président.

Fait à Strasbourg, le - 8 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : - 8 JUIL. 2022

Affiché à compter du : - 8 JUIL. 2022

Notifié le : - 8 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : - 8 JUIL.
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Valentin RABOT, vice-président.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Valentin RABOT, vice-président, du 22 au 26 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Madame Murielle FABRE, vice-présidente pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Valentin RABOT.

Fait à Strasbourg, le 8 JUIL. 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le 8 JUIL. 2022
Affiché à compter du : 8 JUIL. 2022
Notifié le : 8 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : 8 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Françoise Schaetzel, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Françoise Schaetzel, vice-présidente, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 14 au 23 avril 2022 inclus : à Monsieur Jean Werlen, conseiller métropolitain,
- du 6 au 9 mai 2022 inclus : à Monsieur Alain Jund, vice-président,
- du 23 au 29 mai 2022 inclus : à Monsieur Christian Brassac, vice-président.

Fait à Strasbourg, le 07 AVR 2022

Pia IMBS



Transmis à la préfecture le : 07 AVR. 2022
Affiché à compter du : 07 AVR. 2022
Notifié le : 07 AVR. 2022
Certifié exécutoire le : 07 AVR. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées